

PVC Primer Spray

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation PVC Primer Spray
Nom chimique Acrylic Binder 1K
Type de produit Mélange
UFI : FC00-509P-D00X-G2P1

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Uniquement à usage professionnel
- Peintures/revêtements - protecteurs et fonctionnels

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

-Duthoo Coating Concepts
Pluim 1
8550 Zwevegem Belgique
Téléphone : 0032 56 360774 Fax 0032 56 694760
Site web www.duthoo.eu
Eddy Crepeele : 0032 56 360774/0032 471 410802 eddy@duthoo.eu

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- Poison Centre. Tel: (+32) 070 245 245 or (+32) 02 264 96 30 Belgique

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : acétate de n-butyle (CAS No.: 123-86-4) | reaction mass of ethylbenzene and xylene (CAS No.:) | acétate d'éthyle (CAS No.: 141-78-6) | [3-(2,3-epoxypropoxy)propyl]trimethoxysilane (CAS No.: 2530-83-8)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
------	--------------------------------------

PVC Primer Spray

H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (orale/inhalation)

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les vapeurs.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un médecin.

Phrases EUH

EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique
EUH208	Contient méthacrylate de n-butyle (97-88-1) méthacrylate de méthyle (80-62-6) . Peut produire une réaction allergique

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
acétate de n-butyle	n°CAS : 123-86-4 Numéro d'identification UE : 607-025-00-1 N°CE : 204-658-1 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485493-29	>= 25 - <= 50	Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable
reaction mass of ethylbenzene and xylene	n°CAS : Numéro d'identification UE : N°CE : 905-588-0 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119539452-40	>= 10 - <= 19	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Aquatic Chronic 3 - H412 Asp. Tox. 1 - H304 Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 STOT RE 2 - H373 STOT SE 3 (H335) - H335	ATE dermal 1100 ATE Inhalation Vapeur 11
acétate d'éthyle	n°CAS : 141-78-6 Numéro d'identification UE : 607-022-00-5 N°CE : 205-500-4	> 1 - <= 10	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable

PVC Primer Spray

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	n°CAS : 2530-83-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 219-784-2 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119513212-58	> 1 - <= 5	Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Dam. 1 - H318	Non applicable
méthacrylate de n-butyle	n°CAS : 97-88-1 Numéro d'identification UE : 607-033-00-5 N°CE : 202-615-1	> 0,1 - <= 1	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable
méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle	n°CAS : 80-62-6 Numéro d'identification UE : 607-035-00-6 N°CE : 201-297-1	> 0,1 - <= 0,3	Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	- Veiller à un apport d'air frais.
<u>Après contact avec la peau</u>	- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. - En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.
<u>En cas d'ingestion</u>	- Rincer la bouche abondamment à l'eau. - NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Provoque une irritation cutanée.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- ABC-poudre - Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre d'extinction
<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	- Jet d'eau à grand débit

PVC Primer Spray

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Produits de combustion dangereux
- Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Produits de décomposition dangereux - Dioxyde de carbone (CO₂)
- Monoxyde de carbone
- Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Utiliser un équipement de protection personnel.
- Assurer une aération suffisante.
- Eloigner toute source d'ignition.

Pour les secouristes - Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Méthodes et matériel de nettoyage - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation - Éviter de: Contact avec les yeux
- Éviter de: Contact avec la peau
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols
- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

PVC Primer Spray

- Ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Matières liquides inflammables
- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas stocker ensemble avec: Matériau combustible
- Protéger contre: Forte chaleur

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

acétate de n-butyle (123-86-4)

IOELV TWA mg/m ³ (UE)	241 mg/m ³
IOELV TWA ppm (UE)	50 ppm
IOELV STEL mg/m ³ (UE)	723 mg/m ³
IOELV STEL ppm (UE)	150 ppm

acétate d'éthyle (141-78-6)

IOELV TWA mg/m ³ (UE)	734 mg/m ³
IOELV TWA ppm (UE)	200 ppm
IOELV STEL mg/m ³ (UE)	1468 mg/m ³
IOELV STEL ppm (UE)	400 ppm

méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle (80-62-6)

IOELV TWA ppm (UE)	50 ppm
IOELV STEL ppm (UE)	100 ppm

DNEL / PNEC

acétate de n-butyle (123-86-4)

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL aigu par inhalation	600 mg/m ³	Travailleurs	Local
DNEL aigu par inhalation	600 mg/m ³	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	300 mg/m ³	Travailleurs	Local
DNEL long terme par inhalation	48 mg/m ³	Travailleurs	Systemique
DNEL aigu dermique, court terme	11 mg/kg	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme dermique	7 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique
PNEC eaux, eau douce	0,18 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,018 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	0,981 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	0,098 mg/kg		
PNEC sol	0,09 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	35,6 mg/l		

reaction mass of ethylbenzene and xylene

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par inhalation	221 mg/m ³	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme dermique	212 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique

PVC Primer Spray

PNEC eaux, eau douce	0,327 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,327 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	12,46 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	12,46 mg/kg		
PNEC sol	2,31 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	6,58 mg/l		

acétate d'éthyle (141-78-6)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL aigu par inhalation	1468 mg/m ³	Travailleurs	Local
DNEL aigu par inhalation	1468 mg/m ³	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	734 mg/m ³	Travailleurs	Local
DNEL long terme par inhalation	734 mg/m ³	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme dermique	63 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique
PNEC eaux, eau douce	0,24 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,024 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	1,15 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	0,115 mg/kg		
PNEC sol	0,148 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	650 mg/l		

[3-(2,3-epoxypropoxy)propyl]trimethoxysilane (2530-83-8)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par inhalation	70,5 mg/m ³	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme dermique	10 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique

méthacrylate de n-butyle (97-88-1)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par inhalation	66,5 mg/m ³	Consommateurs	Systemique
DNEL long terme par inhalation	366,4 mg/m ³	Consommateurs	Local
DNEL long terme par inhalation	409 mg/m ³	Travailleurs	Local
DNEL long terme par inhalation	415,9 mg/m ³	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme dermique	5 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique
DNEL long terme dermique	3 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systemique

méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle (80-62-6)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL aigu par inhalation	416 mg/m ³	Travailleurs	Local
DNEL long terme par inhalation	208 mg/m ³	Travailleurs	Local
DNEL long terme par inhalation	348,4 mg/m ³	Travailleurs	Systemique
DNEL aigu dermique, court terme	1,5 mg/cm ²	Travailleurs	Local
DNEL long terme dermique	1,5 mg/kg bw/day	Travailleurs	Local
DNEL long terme dermique	13,67 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systemique
PNEC eaux, eau douce	0,94 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,094 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	10,2 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	1,02 mg/kg		
PNEC sol	1,48 mg/kg		

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.



PVC Primer Spray

- Protection oculaire



- Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

- Gants de protection



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
<u>Couleur</u>		<u>Odeur</u>	caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		70 °C < V < 142 °C	
Point éclair		16 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	
<u>Caractéristiques des particules</u>			
Taille des particules		Aucune donnée disponible	
Empoussièrement		Aucune donnée disponible	
Aire de surface spécifique		Aucune donnée disponible	

PVC Primer Spray

Forme	Aucune donnée disponible
-------	--------------------------

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- En cas d'échauffement: Risque d'inflammation

10.5 - Matières incompatibles

- éviter contact avec des autres produits chimique

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

acétate de n-butyle (123-86-4)	
DL50 Orale (rat)	10768 mg/kg
DL50 Cutanée (rat)	> 17600 mg/kg
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	21,1 mg/l

PVC Primer Spray

reaction mass of ethylbenzene and xylene ()	
DL50 Orale (rat)	3523 mg/kg < V < 4000 mg/kg
DL50 Cutanée (lapin)	121236 mg/kg
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	6350 mg/l < V < 6700 mg/l
acétate d'éthyle (141-78-6)	
DL50 Orale (rat)	5620 mg/kg
DL50 Cutanée (lapin)	20001 mg/kg
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	22,6 mg/l
[3-(2,3-epoxypropoxy)propyl]trimethoxysilane (2530-83-8)	
DL50 Orale (rat)	7010 mg/kg
DL50 Cutanée (lapin)	4248 mg/kg
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	> 5,3 mg/l
méthacrylate de n-butyle (97-88-1)	
DL50 Orale (rat)	16000 mg/kg
DL50 Cutanée (rat)	17900 mg/kg
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	29 mg/l
méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle (80-62-6)	
DL50 Orale (rat)	7872 mg/kg
DL50 Cutanée (lapin)	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	78000 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée

- Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Provoque de graves lésions des yeux.

- Risque de lésions oculaires graves.
- Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales

- Non classé

Cancerogénité

- Non classé

Toxicité pour la reproduction

- Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336) - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Catégorie 2 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (orale/inhalation)

Danger par aspiration

- Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

PVC Primer Spray

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

acétate de n-butyle (123-86-4)	
CL50 96h poissons	100 mg/l
reaction mass of ethylbenzene and xylene ()	
CL50 96h poissons	2,6 mg/l
CEr50 algues	2,2 mg/l
acétate d'éthyle (141-78-6)	
CE50 48h crustacés	750 mg/l
CL50 96h poissons	212,5 mg/l
CEr50 algues	2500 mg/l
NOEC chronique poissons	75,6 mg/l
[3-(2,3-epoxypropoxy)propyl]trimethoxysilane (2530-83-8)	
CL50 96h poissons	55 mg/l
méthacrylate de n-butyle (97-88-1)	
NOEC chronique crustacés	2,6 mg/l
méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle (80-62-6)	
CL50 96h poissons	130 mg/l

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

PVC Primer Spray

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux - Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Précautions particulières à prendre - Collecter les déchets séparément.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) : UN1950

Numéro ONU (RID) : UN1950

Numéro ONU (ADN) : UN1950

Numéro ONU (IMDG) : UN1950

Numéro ONU (IATA) : UN1950

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : AÉROSOLS

Nom d'expédition des Nations unies (RID) : AÉROSOLS

Nom d'expédition des Nations unies (ADN) : AÉROSOLS

Nom d'expédition des Nations unies (IMDG) : AÉROSOLS

Nom d'expédition des Nations unies (IATA) : AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 2

ADR Code de classification: : 5F

PVC Primer Spray

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2

Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage :

Groupe d'emballage (RID) :

Groupe d'emballage (ADN) :

Groupe d'emballage (IMDG) :

Groupe d'emballage (IATA) :

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PVC Primer Spray

ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	5F
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	190+327+344+625
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	1L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E0
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P207 LP200
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	PP87 RR6 L2
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP9
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Code-citerne ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	2
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	CV9 CV12
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V14
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	

RID

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	

ADN

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	63 190 277 327 344 381 959
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	E0
<u>Instructions d'emballage</u>	:	P207 LP200
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	PP87 L2
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	F-D, S-U
<u>Arrimage et manutention</u>	:	Catégorie None SW1 SW22
<u>Séparation</u>	:	SG69
<u>Propriétés et observations</u>	:	

PVC Primer Spray

IATA

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:	E0
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:	Y203
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	30kg
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:	203
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	75kg
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:	203
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	150kg
<u>Dispositions particulières</u>	:	A145 A167 A802
<u>Code ERG</u>	:	10L

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	18/06/2024		

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables

PVC Primer Spray

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (orale/inhalation)
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

*** **